Organisation de fêtes philosophiques et religieuses pendant les mesures de lutte contre la propagation du coronavirus



15 AVRIL 2020





ORGANISATION DE FÊTES PHILOSOPHIQUES ET RELIGIEUSES PENDANT LES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	4
1.1. De l'inspiration pour les pouvoirs locaux	5
1.2. Distribution de la brochure	5
2. LA BASE: SENSIBILISER ET INFORMER	6
2.1. Rappel et communication ciblée	6
2.2. Différents canaux proches du citoyen	7
2.3. Partenariat et dialogue	7
3. L'EXPÉRIENCE ET LA CÉLÉBRATION DES	FÊTES 8
PHILOSOPHIQUES ET RELIGIEUSES	
3.1. Mesures	8
3.2. Possibilités	8
4. LES RASSEMBLEMENTS HABITUELS EN F	
AMIS LORS DES FÊTES PHILOSOPHIQUES	
4.1. Mesures	9
4.2. Possibilités	9
5. FAIRE SES COURSES CHEZ LES COMMERÇA	NTS LOCAUX 11
5.1. Mesures	11
5.2. Possibilités	11
6. CONTRÔLE DU RESPECT DES MESURES	13
7. QUESTIONS? BESOIN D'AIDE?	14



1. INTRODUCTION

Les mesures de lutte contre la propagation du CORONAVIRUS – COVID 19 ont une incidence sur toutes les facettes de la vie quotidienne. Pour ralentir la contamination, les contacts sociaux se voient très limités et les rassemblements en dehors des membres de la famille vivant sous le même toit et à plus de 2 personnes sont interdits. Pendant cette période, la norme consiste à garder une distance physique d'au moins 1m50.

Les autorités fédérales et régionales ont pris ces mesures contraignantes et de grande envergure pour empêcher la propagation du coronavirus. Ces mesures restent en vigueur **jusqu'au 3 mai 2020 compris**.

De nombreuses fêtes religieuses se sont déjà déroulées dans le cadre de ces mesures:



PESACH (la Pâques juive) et les PÂQUES chrétiennes (pour partie).

D'autres se dérouleront dans le jours à venir :



RAMADAN: est le mois de jeûne annuel des différentes communautés islamiques. Cette année, la période du Ramadan débute vers le 23 avril 2020 et se termine vers le 23 mai 2020 avec la célébration de l'Aïd Al Fitr (la fête de la rupture).



CÉRÉMONIES LAÏQUES: Les fêtes de printemps (6 ans) et la fête laïque de la jeunesse (12 ans) sont les festivités de nombreux enfants laïques. Au printemps, les jeunes se préparent au jour où les valeurs laïques humanistes seront au centre de leur vie. Ils réfléchissent à qui ils sont et à ce qu'ils veulent représenter pour le monde.

Voici quelques exemples de célébrations philosophiques et religieuses. Il se peut que d'autres traditions spécifiques existent dans votre commune. Vous pouvez évidemment engager le dialogue avec ces communautés et convenir, avec elles, de la manière dont elles organiseront leurs rassemblements et leurs fêtes religieuses dans les semaines qui viennent.

Les mesures actuelles liées à l'endiguement du Coronavirus COVID 19 auront donc, en tout ou en partie, un impact sur le déroulement de ces fêtes philosophiques et religieuses, qui se caractérisent par de nombreux rassemblements (dans le contexte de la prière, de la famille, de l'entraide) dans des lieux privés ainsi que, dans certains cas, sur l'espace public.

En effet, les règles générales s'appliquent également aux occasions spéciales et aux fêtes religieuses: les fidèles ne se retrouvent plus dans les lieux de culte pour célébrer. Les réunions familiales sont limitées aux membres de la famille vivant sous le même toit et ont lieu dans ce foyer même. Les magasins d'alimentation spécifiques qui sont susceptibles d'être confrontés à une plus grande demande durant cette période sont autorisés à rester ouverts conformément aux règles applicables aux magasins d'alimentation. Ils veillent à ce que les règles soient appliquées, en particulier lorsqu'ils attendent un afflux important de clients. Le **bourgmestre se charge de la communication des mesures aux intéressés**. La police et le bourgmestre encadrent le respect des règles.

Si nous voulons surmonter cette période difficile, il est important de s'y mettre ensemble en prenant les mesures de prévention le plus en amont possible.

1.1. De l'inspiration pour les pouvoirs locaux

Les pouvoirs locaux sont chargées de veiller à ce que les fêtes religieuses et laïques se déroulent dans le respect des mesures « corona ».

Par cette brochure, le Gouvernement bruxellois entend soutenir les pouvoirs locaux dans la prise d'initiatives et la mise en place d'actions à l'égard de leurs communautés et associations philosophiques et religieuses locales. Cette brochure d'information donne un aperçu des conseils et des bonnes pratiques concernant les différents aspects des fêtes religieuses et laïques ainsi que l'application des mesures décidées.

Cela exige une approche locale sur mesure pour laquelle le dialogue revêt une importance primordiale. Les pouvoirs locaux sont les mieux placés pour prendre en compte la situation locale lors de l'élaboration d'initiatives, d'actions et de mesures. Pour cette raison, il est important de prévoir une concertation (par tous les moyens de communication possibles) entre le pouvoir local et les différentes communautés et associations philosophiques et religieuses locales. Les communautés philosophiques et religieuses locales font preuve de sens civique et souhaitent apporter leur aide pour trouver des solutions créatives participant activement au respect des mesures « corona ».

Parallèlement, les pouvoirs locaux peuvent chercher des possibilités alternatives pour entrer en contact avec leurs communautés philosophiques et religieuses locales (par exemple, par le biais d'une collaboration locale entre les autorités locales et les commerçants, d'une collaboration avec les organisations patronales, d'un appel aux bénévoles, d'un contact interphilosophique, etc.).

Les nouvelles idées et les bonnes pratiques seront diffusées et reprises le plus largement possible. Nombre d'initiatives et de mesures locales sont déjà rassemblées sur https://www.impactdays.co/brusselshelps et http://www.kenniscentrumwwz.be/elkaar-helpen-tijdens-de-coronacrisis.

1.2. Distribution de la brochure

Si cette brochure est avant tout destinée aux pouvoirs locaux, elle sera également distribuée plus largement.

La communication vers les bourgmestres est assurée par le Conseil Régional de Sécurité, organisé par Bruxelles Prévention et Sécurité, l'Agentschap Integratie en Inburgering (AgII = l'agence flamande pour l'intégration) et la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG = l'association des villes et communes flamandes).

Par ailleurs, les organes représentatifs des cultes reconnus s'engageront à informer leurs communautés et associations philosophiques et religieuses des mesures « corona ». Ils distribueront la brochure informative auprès de leurs communautés philosophiques et via diverses associations locales.



2. LA BASE: SENSIBILISER ET INFORMER

Les pouvoirs locaux sont le niveau institutionnel le plus proche du citoyen et sont donc les mieux placés pour informer les communautés et associations philosophiques et religieuses locales et pour les sensibiliser sur les mesures « corona ».

2.1. Rappel et communication ciblée

Les pouvoirs locaux ont **déjà communiqué largement sur les mesures**, y compris vers des publics **cibles spécifiques** tels que les personnes âgées, les personnes plus isolées, les groupes vulnérables et les allophones.

Il est important de **continuer ces efforts** (vu la force de la répétition et l'évolution des mesures) et d'examiner pour quels groupes cibles la communication pourrait être renforcée.

Il conviendra de rappeler les mesures de manière ciblée lors des célébrations et moments philosophiques et religieux aux mois d'avril et mai 2020, en tenant compte du contexte spécifique des différentes communautés.

CONSEILS

Durant les jours de fête à venir, souhaitez une joyeuse fête à l'ensemble des citoyens via les médias sociaux et profitez-en pour rappeler les mesures « corona ». Cela vous permettra de relayer le message aussi positivement que possible, de ne viser aucun groupe particulier et de porter une fois de plus les lignes directrices à l'attention de toute la population.

Des informations en plusieurs langues sur les mesures sont également disponibles sur : https://integratieinburgering.be/corona-meertalige-info et https://coronavirus.brussels/index.php/boite-a-outils-affiches-et-visuels-en-10-langues/.

Accordez une attention particulière aux jeunes. Pensez par exemple au rôle des professeurs de religion islamique, qui sont également en contact avec les jeunes en ligne.

2.2. Différents canaux proches du citoyen

Les pouvoirs locaux utilisent idéalement autant de canaux différents que possible, et aussi proches du citoyen que possible:

\boxtimes	pour informer des mesures prises;
	impliquer des médiateurs et influenceurs;
0	utiliser les plateformes locales sur les médias sociaux (Facebook, WhatsApp, YouTube, Instagram, TikTok);
	utiliser diverses radios locales (concernées par la période religieuse) sur le territoire bruxellois;
EMB	en ce qui concerne le Ramadan, le site de l'EMB peut être consulté (https://www.embnet.be/fr)

CONSEIL

Faites appel à des figures locales appartenant aux différentes religions et philosophies («influenceurs») pour informer des mesures, appliquées aux fêtes, dans des vidéos Youtube par exemple

2.3. Partenariat et dialogue

Outre l'information et la sensibilisation, les pouvoirs locaux peuvent également agir **en tant que partenaires de leurs communautés et associations philosophiques et religieuses locales** en développant des initiatives afin que les fêtes, moments religieux, laïcs ou humanitaires se déroulent au mieux étant donné les circonstances exceptionnelles. Les communautés et associations philosophiques et religieuses locales demandent à être impliquées dans la réflexion sur des solutions créatives respectant les mesures relatives à la lutte contre le CORONAVIRUS.

Les personnes de contact des communautés et associations philosophiques et religieuses locales jouent un rôle important dans la communication et la sensibilisation de leurs membres.

Les pouvoirs locaux ont un rôle de liaison axé sur **le dialogue et la participation**. Lors de l'élaboration d'alternatives, il est important de prendre en compte le contexte local et de faire un travail **sur mesure**. Le dialogue et la participation revêtent une importance primordiale et ne doivent pas se limiter à un événement ponctuel. **Une interaction continue** est nécessaire.



3. L'EXPÉRIENCE ET LA CÉLÉBRATION DES FÊTES PHILOSOPHIQUES ET RELIGIEUSES

3.1. Mesures

Tous les moments de prière, célébrations et rassemblements collectifs sont interdits jusqu'au dimanche 3 mai 2020, avec une prolongation possible au-delà, à l'exception :

- des cérémonies funéraires, mais uniquement en présence de 15 personnes au maximum, en respectant une distance de 1,5 mètre entre chaque personne et sans possibilité d'exposition du corps;
- des mariages religieux, mais uniquement en présence des époux, de leurs témoins et du ministre du culte.

Vous trouverez le détail des mesures sur le site : www.info-coronavirus.be/fr/faq/

3.2. Possibilités

En se basant sur les mesures fédérales, l'organisation de cérémonies religieuses ne sont pas autorisées afin de respecter les mesures d'isolement ainsi que l'interdiction de se réunir dans des lieux privés.

Consultez à ce sujet, les sites web des cultes reconnus: cathobel.be jewishcom.be, orthodoxia.be, centralanglican.be, embnet.be, fedsyn.be et laicite.be.

De nombreuses religions et philosophies proposent des alternatives aux célébrations via le streaming en direct:

- L'Exécutif des Musulmans de Belgique (EMB) publiera sur son site web des enregistrements vidéo de conférences religieuses en deux langues pendant la période du Ramadan (voir: www.embnet. be/fr/coronavirus-lemb-diffusera-des-discours-religieux-par-capsules-videos-durant-la-periode-de).
- La Ligue humaniste et l'union des associations laïques deMens.nu, offrent une alternative sous la forme d'une fête laïque de la jeunesse virtuelle. A partir du 22 avril les enseignants et les participants à la fête pourront obtenir plus d'informations sur le site www.laicite.be.
- L'Église protestante propose également des alternatives: http://synfed.be/annuaires/kerken/



4. LES RASSEMBLEMENTS HABITUELS EN FAMILLE ET ENTRE AMIS LORS DES FÊTES PHILOSOPHIQUES ET RELIGIEUSES

4.1. Mesures

Les rassemblements entre amis et les rassemblements en famille sont **interdits**. Lors des célébrations de moments philosophiques et religieux, seuls les rassemblements des membres de famille vivant sous le même toit sont autorisés.

Les visites à la famille en dehors des personnes vivant sous le même toit ne sont pas autorisées, sauf pour aider un membre vulnérable de la famille (personnes âgées, personnes en situation de handicap, mineurs et autres personnes vulnérables).

La pratique d'une activité physique en plein air n'est autorisée qu'avec des personnes vivant sous le même toit ou avec un(e) ami(e), en respectant la distance physique.

Plus d'informations sur : https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/

4.2. Possibilités

Il est donc interdit d'organiser des rassemblements religieux ou de rassemblements laïcs et humanistes, sauf entre membres d'une même famille vivant sous le même toit. Le cas échéant, il peut être recouru aux **médias numériques ainsi qu'à des applications de communication** (telles que Skype, Whatsapp, Zoom, FaceTime, Hangouts, etc.) pour se rencontrer ou entrer en contact. De même, un lien pourrait être mis en ligne afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de participer en direct à des repas communs publics.

Il existe différentes alternatives pour offrir des repas aux indigents, aux personnes isolées et aux personnes précarisées (comme les iftar durant le Ramadan):

• Les **repas** peuvent être préparés par des associations, des individus, des traiteurs, des initiatives locales existantes de distribution de nourriture ou des bénévoles. Evidemment, cela ne pourra se faire que sur base d'une répartition des tâches au sein des associations ou des groupements de bénévoles, pour éviter de se réunir. Les portions doivent être emballées individuellement pour ensuite être **livrées** ou **récupérées**. Il s'agit là d'une opportunité de jeter des ponts avec les établissements locaux de l'horeca, qui pourraient apporter leur aide.

- Les pouvoirs locaux peuvent **eux-mêmes aménager et ouvrir un point central de retrait.** Les espaces et les bâtiments appartenant aux communautés et aux associations philosophiques et religieux peuvent également servir de point central de retrait. Il va de soi que les mesures concernant le maintien de la distance physique doivent être respectées dans et autour du point central de retrait.
- Pour les repas à livrer, il peut être recouru au système des commandes par voie électronique (par le biais de plate-formes en ligne, Facebook Messenger, e-mail, etc.).

CONSEIL

Hoplr propose aux voisins un réseau social gratuit et privé et met l'accent sur l'interaction sociale entre les résidents et leur engagement dans le quartier. Les quartiers Hoplr sont délimités et fermés. L'accès est fourni sur base de l'adresse et seuls les résidents ont accès au quartier et peuvent apporter leurs contributions. Plus d'informations sur : www.hoplr.com

- Dans le cadre de démarches locales d'intégration et de diversité notamment, des **réseaux locaux** peuvent être mis en place pour informer les communautés et les associations philosophiques et religieuses locales des points de retrait et de livraison.
- Certaines communes envisagent de faire livrer des **box de repas** à domicile en privilégiant les ménages à bas revenus plutôt que d'organiser des repas communs. Par ce biais, il est également possible d'établir une connexion, en proposant par exemple différents types de box de repas (des recettes de plats locaux, des recettes méditerranéennes) ou en y ajoutant des infos sur le plat ou un petit message rassembleur.
- Les fêtes religieuses et laïques sont dédiées à la charité, à l'union et à la solidarité. Les pouvoirs locaux peuvent mettre en lumière différentes **formes de charité**: faire des courses pour les personnes âgées, aider les plus démunis, etc. Il y a plusieurs associations qui préparent et distribuent des colis alimentaires, qui font des courses pour les personnes âgées et les aident à effectuer leurs tâches quotidiennes. Beaucoup de communes distribuent de petites cartes sur lesquelles les habitants peuvent indiquer qu'ils souhaitent faire des courses ou qu'ils aimeraient faire appel à l'aide pour effectuer leurs courses.



5. FAIRE SES COURSES CHEZ LES COMMERÇANTS LOCAUX

Lors des célébrations et des moments religieux, laïcs ou humanistes, on observe une hausse des demandes de produits spécifiques dans les boulangeries, les boucheries, les épiceries et d'autres magasins alimentaires. La fréquentation de ces magasins peut augmenter considérablement. Il est dès lors demandé aux commerçants d'anticiper cette situation autant que possible. Les services de prévention communaux, complémentairement et en collaboration avec les services de police, adopteront une approche préventive en rappelant le respect des règles liées à la période actuelle.

5.1. Mesures

Les magasins alimentaires peuvent rester ouverts en respectant les mesures générales prises par les autorités publiques concernant le commerce local:

- Les commerçants doivent prendre les mesures nécessaires pour garantir le maintien d'une distance d'1,5 mètre entre chaque client. Cette mesure ne s'applique pas aux personnes qui vivent sous le même toit comme par exemple aux parents à l'égard de leurs enfants.
- Les commerçants maintiennent les mêmes heures et jours d'ouverture que ceux qui étaient d'application avant la prise des mesures.
- La pratique de soldes et de promotions est interdite dans tous les magasins pouvant rester ouverts.
- Il est demandé aux commerçants d'anticiper les heures de pointe de leurs clients en organisant par exemple un système de retrait.

Il est important que les pouvoirs locaux sensibilisent sur ces mesures, qu'ils prévoient du soutien si nécessaire et qu'ils veillent au respect des règles.

5.2. Possibilités

La plupart des commerçants suivent très bien les consignes et ont eux-mêmes pris de nombreuses mesures. A titre complémentaire, les suggestions suivantes sont formulées.

• Les communes peuvent distribuer des affiches et d'autres supports conçus sur mesure des entrepreneurs et précisant les **consignes hygiéniques ainsi que les mesures de distanciation physique.**

CONSEIL

Consultez les affiches de la campagne fédérale: https://www.belgium.be/fr/actualites/2020/partagez_les_bons_reflexes_pas_le_virus (Celles-ci seront traduites en arabe, en turc, en espagnol, en roumain et en urdu)

- Les pouvoirs locaux peuvent engager un dialogue avec les commerçants locaux et avec des acteurs clés des communautés philosophiques et religieuses et des organisations locales afin de convenir des arrangements concernant le commerce local (de détail). Les pouvoirs locaux peuvent conclure des accords transversaux avec les commerçants locaux afin de réaliser une répartition des clients. Par exemple en organisant des achats sur rendez-vous ou en articulant des heures d'ouverture entre les commerces afin de répartir les fréquentations, étant entendu que les commerçants ne peuvent pas déroger à leurs heures d'ouverture normalement autorisées.
- Les commerçants connaissent les mesures et peuvent surveiller la « distance physique entre les personnes » présentes dans leur magasin, mais ils ne maîtrisent pas la situation dans la rue. Les pouvoirs locaux peuvent convenir avec les communautés philosophiques et religieuses de mobiliser des volontaires pour gérer les flux de clients dans les rues commerçantes très fréquentées. Le personnel des pouvoirs locaux pourrait soutenir ces efforts.
- La pose de marquages à une distance de 1,5 mètres l'un de l'autre dans les magasins et dans les rues est une solution simple et utile à envisager.

Les pouvoirs locaux peuvent encourager les commerçants locaux à maximiser leurs ventes et commandes en ligne (le cas échéant par le biais de webshops). Nombre de pouvoirs locaux offrent sur le site web communal une plate-forme qui permet aux commerçants locaux de faire connaître leurs outils en ligne.



6. CONTRÔLE DU RESPECT DES RÈGLES

La présente brochure vise principalement à inspirer les pouvoirs locaux dans la prise de mesures de prévention et de sensibilisation devant garantir le respect des mesures « corona ».

Pour rappel, le non-respect des mesures édictées par le niveau fédéral dans le cadre de la crise donnera lieu à une intervention répressive.

Le contrôle du respect des règles relève de la compétence de la police administrative. La police peut dresser un PV pour les infractions aux mesures/prescriptions reprises dans l'arrêté ministériel du 3 avril 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19.

Les villes et les communes pourront infliger des amendes SAC (sanctions administratives communales) à toute personne enfreignant les mesures adoptées dans le cadre de la lutte contre la propagation du CORONAVIRUS.

CONSEIL

Il peut être intéressant de désigner un point de contact au sein de la communauté philosophique ou du quartier que la police puisse contacter en cas de problèmes. Dans certaines circonstances, cette solution peut s'avérer plus efficace qu'une intervention immédiate de la police pour désamorcer la situation.



7. QUESTIONS? BESOIN D'AIDE?

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour joindre les communautés philosophiques locales, n'hésitez pas à prendre contact avec **Bruxelles Prévention et Sécurité.**

